

2014-UNAT-457, Wasserstorm

Décisions du TANU ou du TCNU

Le Secrétaire général a fait appel, concernant les jugements sur la responsabilité et l'allégement. M. WASSERSTORM a également fait appel du jugement de réparation. Unat a convenu avec le secrétaire général que le bureau d'éthique se limite à faire des recommandations à l'administration et a constaté que les recommandations ne sont pas des décisions administratives soumises à un examen judiciaire. UNAT en conséquence a confirmé l'appel du Secrétaire général sur la créance. UNAT a annulé le jugement sur la responsabilité et annulé le jugement sur la réparation. En ce qui concerne l'attribution des coûts, Unat a constaté que le refus du Secrétaire général de se conformer aux ordonnances de production ou de découverte émises par UNDT était frivole et vexatoire. UNAT a donc jugé que UNT avait exercé correctement son pouvoir discrétionnaire en attribuant des frais contre le Secrétaire général pour abus du processus judiciaire et a confirmé l'attribution des frais de 15 000 UDS contre le Secrétaire général. La dissidence du juge Faherty: le juge Faherty a constaté que la demande de M. Wasserstorm à undt à recevoir et a confirmé la détermination de l'UNT à cet égard.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. WASSERSTORM a demandé un examen administratif de la décision de rejeter sa plainte contre laquelle il avait été riposté contre la dénonciation. UNDT a jugé que la décision en question était une décision administrative et, par conséquent, était à recevoir. Undt a confirmé la plainte de M. Wasserstorm de représailles mais a rejeté ses réclamations concernant l'indemnisation pour les revenus perdus et les prestations associées. Cependant, UNDT a constaté que M. WASSERSERTORM avait droit à des dommages-intérêts non pécuniaires et lui a accordé 50 000 USD. UNT a également ordonné au Secrétaire général de payer à M. WASSERSTORM 15 000 \$ en contribution aux coûts de ce dernier pour avoir à contester la position du Secrétaire général sur la divulgation, car il a constaté que le Secrétaire général avait «refusé délibérément et de manière persistante [ed] , sans une bonne cause, à respecter les

ordonnances du Tribunal [de litige] ", et s'est engagé dans" un abus manifeste des procédures ".

Principe(s) Juridique(s)

La caractéristique clé d'une décision administrative soumise à un examen judiciaire est que la décision doit «produire des conséquences juridiques directes» affectant les conditions ou conditions de nomination d'un membre du personnel. Ce qui constitue une décision administrative dépendra de la nature de la décision, du cadre juridique dans lequel la décision a été prise et des conséquences de la décision.

Résultat

Appel accordé ; Appel accordé en partie

Applicants/Appellants

Wasserstorm

Entité

MAINUK

Numéros d'Affaires

2013-481

2013-482

2013-483

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Mar 2016

President Judge

Juge Faherty

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Définition

Compensation

Dommmages non pécuniaires (moraux)

Bureau de la Déontologie

Représailles

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2005/22

Jugements Connexes

UNDT/2012/092

2011-UNAT-135

2011-UNAT-130